

FORMATION ET ORIENTATION



SYNTHESE

Contrat de Plan Régional de Développement

DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES

Nouvelle-Aquitaine 2018-2022

Un outil de pilotage régional

Au service de l'orientation et de la formation professionnelle en Nouvelle-Aquitaine.

Elaboré par la Région au sein du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles en Nouvelle-Aquitaine).



CREFOP
Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation
professionnelles en Nouvelle-Aquitaine



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Innovons aujourd'hui, explorons demain

**Vous pouvez retrouver l'intégralité du Contrat de
Plan Régional de Développement des Formations
et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)
en cliquant sur le lien suivant :**

UN OUTIL DE PILOTAGE RÉGIONAL AU SERVICE DE L'ORIENTATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

› qu'est ce que le CPRDFOP ?

Instauré par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) constitue le schéma structurant des politiques régionales de formation et d'orientation professionnelles. Il permet en région de poser le cadre d'un pilotage stratégique à 5 ans, de partager une analyse de l'évolution des besoins d'emplois et de compétences au niveau régional et d'adapter en conséquence les dispositifs régionaux d'orientation et de formation professionnelle.

Elaboré par la Région au sein du Comité Régional de l'Emploi, de l'Orientation et de la Formation Professionnelle (CREFOP), le CPRDFOP doit s'inscrire en synergie avec l'action économique de la Région (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, SRDEII) et sa politique en faveur d'un développement équilibré des territoires (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, SRADDET) afin de favoriser la création d'emploi et de valeur ajoutée sur le territoire.

› quelle méthodologie d'élaboration en Nouvelle-Aquitaine ?

La démarche d'élaboration du CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2018-2022 a été lancée par la Région à Bordeaux le 24 mai 2017.

Un grand cycle de concertations a été organisé par la Région de juillet à décembre 2017. Près de 1000 représentants des collectivités territoriales et professionnels de l'orientation, de la formation et de l'emploi se sont mobilisés au travers de 5 conférences territoriales et régionales.

Au plan régional, les commissions du CREFOP ont été mobilisées (orientation-alternance, formation emploi, titres et certifications). Les départements ont été consultés et pour la première fois l'ensemble des fédérations et branches professionnelles de la nouvelle région ont été réunies.

Après cette première étape de concertation, une stratégie régionale pour le développement des formations et de l'orientation professionnelles a été définie par les acteurs du quadripartisme régional pour la période 2018-2022. Elle s'organise autour de quatre priorités communes :

1. L'égalité d'accès à la formation et à l'emploi
2. La qualification et le développement des compétences
3. Le développement équilibré des territoires
4. Les métiers et les compétences de demain

Afin d'ancrer leurs intentions communes dans la réalité des publics, des acteurs et des territoires, les signataires du contrat de plan ont souhaité y inscrire également une dimension opérationnelle avec la détermination de 12 objectifs de développement communs et l'identification de 28 projets d'actions qu'ils s'engagent à mettre en œuvre.



LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES

1^{re} priorité

L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION ET À L'EMPLOI

Dans une économie de la connaissance, où le savoir et les compétences deviennent un capital à entretenir, un nouveau risque apparaît : celui de la déqualification. Il touche les actifs qui, dans leur parcours scolaire, leur emploi ou leur période de chômage, n'ont pas eu l'occasion de développer (voire de maintenir) leur niveau de capital humain de manière à s'adapter aux évolutions de leur métier et aux besoins de l'économie, et qui voient donc leur employabilité décroître.

France Stratégie préconise que « le système de formation tout au long de la vie doit pouvoir donner à chacun une égale et réelle capacité à développer son capital humain ainsi qu'à participer au marché du travail. »

De nombreuses données témoignent des inégalités d'accès à la formation et à l'emploi en région Nouvelle-Aquitaine :

- › près de la moitié des inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, B et C (avec ou sans activité déclarée dans le mois) sont aujourd'hui chômeurs de longue durée en Nouvelle-Aquitaine
- › la fréquence d'accès à une action de formation pour demandeur d'emploi est deux fois moindre pour les plus de 45 ans et les chômeurs de longue durée .
- › les réalités infra-régionales sont très contrastées sur le volet emploi travail malgré un taux de chômage légèrement plus faible qu'au niveau national (8,4% contre 8,6% en France métropolitaine au 4^{ème} trimestre 2017).

Ces analyses macros et observations régionales ont été corroborées par les acteurs régionaux de l'orientation, de la formation et de l'emploi à l'occasion des concertations préalables. Les attentes exprimées en faveur d'une adaptation des politiques régionales d'orientation et de formation sont partagées par les signataires du présent contrat de plan et ont conduit ces derniers à retenir comme priorité commune **l'égalité d'accès à la formation et à l'emploi**. A cet égard, les signataires s'engagent à lutter contre toutes les formes de discriminations et à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans l'ensemble des actions figurant au contrat.

› Objectif partagé n°1 :

DÉPLOYER UNE OFFRE DE SERVICES D'ORIENTATION LISIBLE ET ACCESSIBLE

ACTION N°1 : ORGANISER DES ESPACES D'INFORMATION POUR L'ORIENTATION DE PROXIMITÉ

Ces espaces sont conçus comme autant de lieux d'accueil ouverts à tous (jeunes, familles, actifs, employeurs,...), en proximité, pour l'orientation et l'emploi, rassemblant l'ensemble des acteurs compétents pour favoriser les parcours d'accès à la formation et à l'emploi. A partir des trois types de service existant déployés antérieurement (Espaces Métiers Aquitaine, Espaces Régionaux d'Orientation et Centres associés à la Cité des Métiers) la Région organisera une offre de service de proximité dans les territoires, harmonisée et innovante.

ACTION N°2 : CONCEVOIR ET DÉPLOYER DES OUTILS ADAPTÉS DE DÉCOUVERTE ET D'INFORMATION SUR LES SECTEURS, LES MÉTIERS, LES ENTREPRISES ET LES FORMATIONS

La compréhension du monde économique et professionnel est essentielle dans le processus d'orientation. Ainsi, la Région, en prenant appui sur l'agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi (AROFÉ), consolidera l'utilisation des ressources existantes et impulsera l'élaboration et le déploiement de nouveaux outils adaptés favorisant la connaissance de l'entreprise, de ses métiers, de ses besoins en compétences et de ses attentes en matière de savoir-être professionnel. Ces outils constitueront le socle d'une information inscrite dans le principe de réalité à destination des familles, des enseignants, des demandeurs d'emploi, des salariés, des professionnels de l'orientation,...

ACTION N°3 : DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE ÉVÉNEMENTIELLE EN FAVEUR DE L'ORIENTATION

Les manifestations, forums et salons, visent à informer sur les métiers et les formations par la rencontre entre le grand public, des professionnels qui témoignent des réalités professionnelles et des conseillers qui guident vers les formations et les ressources pour y accéder. La Région et ses partenaires définiront et mettront en œuvre une stratégie événementielle en faveur de l'orientation et de l'emploi.



› Objectif partagé n°2 :

ASSURER UNE MEILLEURE COORDINATION DES ACTEURS DE L'ORIENTATION

ACTION N°4 : ASSOCIER LES PERSONNES AU PROCESSUS D'ORIENTATION

En France, où les trajectoires professionnelles ont longtemps été déterminées quasi exclusivement par le parcours scolaire, les individus ne s'approprient que très progressivement les ressources de l'orientation et de la formation tout au long de la vie. L'enjeu de cette appropriation est d'autant plus élevé que persiste, pour les personnes les moins qualifiées notamment, la perception de subir des choix qui sont faits pour elles et pour leurs enfants. Les signataires veilleront à ce que les personnes soient associées à la conception et à la production de ressources, comme à l'évaluation des dispositifs, outils et actions d'orientation.

ACTION N°5 : METTRE EN PLACE UNE COORDINATION DES ACTEURS DE L'ORIENTATION DANS LES TERRITOIRES

Tous les acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle d'un territoire constituent une communauté de professionnels qui doit être en capacité de se connaître et de se comprendre pour travailler ensemble. La Région impulsera une coordination des acteurs de l'orientation dans les territoires de manière à garantir l'efficacité des dispositifs et services d'orientation au plan territorial.

ACTION N°6 : IMPLIQUER LES ENTREPRISES DANS LE PROCESSUS D'ORIENTATION

L'entreprise et ses salariés représentent des vecteurs efficaces pour faire comprendre le monde du travail, valoriser les métiers et faire évoluer les représentations. L'instauration d'un dialogue tripartite entre l'entreprise, la personne et les professionnels de l'orientation (du collège à l'emploi) est alors une des clés de l'efficacité des actions d'orientation dans les territoires. La Région et ses partenaires, dont en premier lieu les organisations professionnelles et les chambres consulaires, créeront l'environnement favorable pour impliquer les entreprises notamment au travers d'un rôle de facilitation.



› Objectif partagé n°3 :

SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

ACTION N°7 : FACILITER ET SIMPLIFIER L'ACCÈS À LA FORMATION

La formation constitue un levier pour l'insertion et l'évolution professionnelle. Ses conditions d'accès demeurent pour autant complexes. Les signataires du contrat de plan partagent l'objectif de faciliter et de simplifier l'accès à la formation tout en rappelant la nécessité de garantir la maîtrise des fondamentaux (savoir lire, écrire, compter) et de réunir les conditions de choix d'orientation éclairés pour chacun. Sur la base de leurs leviers respectifs, dont le Conseil en Evolution Professionnelles (CEP), ils s'engagent à renforcer la lisibilité pour les publics de l'offre de formation, à réduire les délais entre les propositions de formation et les entrées effectives en formation. Ils s'accordent pour fédérer leurs ressources à destination des professionnels afin de proposer un outil informatique unique d'accès à l'offre de formation. L'accès à la formation des personnes en situation de handicap sera renforcé dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH) en cours d'élaboration.

ACTION N°8 : SÉCURISER LES PARCOURS DE FORMATION

Le dialogue entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'un parcours de formation est primordial. Les signataires du contrat de plan s'attacheront, à partir de leurs leviers respectifs, à renforcer les liens entre opérateurs d'accompagnement et opérateurs de formation, à créer localement les conditions de leur rapprochement. En milieu scolaire, les transitions en cas de rupture du parcours seront accompagnées, en particulier par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire. Pour les personnes les moins qualifiées et/ou rencontrant des difficultés d'insertion, une évolution des dispositifs régionaux de formation professionnelle sera envisagée dans le sens d'un accompagnement individuel et de moyens de sécurisation (hébergement, restauration,...) renforcés.

ACTION N°9 : RAPPROCHER LES DEMANDEURS D'EMPLOI DES ENTREPRISES QUI RECRUTENT

Les signataires du contrat de plan, en lien avec les structures de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, partagent l'objectif de renforcer l'appariement entre l'offre et la demande à partir de l'organisation d'un rapprochement entre les sortants de formation et les entreprises qui recrutent. Ils mobiliseront pour cela les différents leviers à leur disposition (information des branches professionnelles, des OPCA et des entreprises sur les sortants de formation, outils numériques de mise en relation directe entre les apprenants et les employeurs qui recrutent, actions des chambres consulaires,...). Ils contribueront également par de nouvelles actions à renforcer la capacité des entreprises à identifier les compétences dont elles ont besoin, à renforcer plus généralement leur capacité à recruter.



2^e priorité

LA QUALIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Dans un rapport intitulé « France : Redresser la compétitivité », l'OCDE insiste sur la nécessité que le système éducatif et l'offre de formation professionnelle délivrent les compétences requises au développement de la nation dans une économie mondialisée.

Sur les niveaux d'études, la France demeure en 2016, en position médiane face à l'ensemble des pays de l'OCDE, malgré une sensible amélioration récente enregistrée sur les générations les plus jeunes : 45% des adultes de 25 à 34 ans ont accédé à l'enseignement supérieur et seulement 13% n'ont pas obtenu de qualification de niveau IV.

En matière d'accès à la formation continue, le niveau de participation des français est faible : 36% des adultes français ont participé à une action de formation dans les 12 mois précédant l'enquête, contre 60% dans les pays de l'OCDE les plus performants. De même en matière de compétences, l'enquête PIAAC place la France en très mauvaise position concernant la numératie et la littératie. Mais là encore, les différences entre génération sont marquées.

Ces retards nationaux expliquent en partie les difficultés rencontrées sur le marché du travail français : difficultés d'insertion et d'évolution professionnelle pour les personnes les moins qualifiées, polarisation et déséquilibres entre offre et demande de compétences.

En termes de qualification de sa population active, la Nouvelle-Aquitaine se place sur une position médiane vis-à-vis des autres régions française avec 58% de personnes ayant un niveau de formation inférieur au Bac dont 31% avec un niveau inférieur au niveau V (INSEE 2015).

Les signataires du CPRDFOP partagent le constat selon lequel, il ne peut y avoir de dynamisme économique possible ni d'attractivité du territoire sans qualification de la population active, et décident à l'issue des concertations menées d'ériger en priorité commune, **la qualification et le développement des compétences**.

› Objectif partagé n°4 :

ASSURER LA MAÎTRISE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES DE BASE

ACTION N°10 : ACCOMPAGNER LES INITIATIVES LOCALES DANS LA FORMATION INITIALE FAVORISANT LA MAÎTRISE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES DE BASE

La maîtrise, par tous, d'un socle de compétences de bases constitue, dans le contexte d'évolutions actuelles, une nécessité fondamentale pour une insertion professionnelle et un maintien dans le monde du travail. Les compétences minimales à maîtriser sont autant sociales que professionnelles. C'est un enjeu pour l'ensemble de l'appareil de formation et, en premier lieu, celui de l'enseignement professionnel.

ACTION N°11 : CONSTRUIRE UNE OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE GARANTISSANT POUR TOUS LES DEMANDEURS D'EMPLOI LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET DES COMPÉTENCES DE BASE

Pour ce qui concerne les publics engagés dans la vie active, il conviendra de construire, sur la base des enseignements tirés des expériences conduites dans les trois anciennes régions, de construire une nouvelle offre régionale de formation aux compétences de base, tenant compte du référentiel CléA, capable d'accueillir les publics pour lesquels l'apprentissage ou la remédiation de ces savoirs fondamentaux (littératie, numératie, compétences numériques) et qualités professionnelles (manières d'agir et capacités relationnelles) sont requis.



› Objectif partagé n°5 :

GARANTIR L'ACQUISITION D'UN NIVEAU DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE SOCLE

ACTION N°12 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET COHÉRENT DES VOIES DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALES

Les formations professionnelles initiales développées en Région Nouvelle-Aquitaine contribueront à l'acquisition par tous de ce premier niveau de qualification socle. Cela passera d'abord par une meilleure valorisation de la voie professionnelle dans l'orientation des jeunes et la construction des parcours initiaux.

Mais cela passera également par l'élaboration d'une offre de formation et de qualifications adaptée aux besoins de l'économie régionale et de ses territoires.

Le processus initié entre les rectorats des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers, la DRAAF, la direction interrégionale de la Mer et la Région et concrétisé par un protocole d'accord s'inscrit pleinement dans cette ambition qui fait écho aux nombreuses attentes exprimées lors des concertations préalables

ACTION N°13 : DÉCLINER LA CHARTE RÉGION/RECTORATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MIXITÉ DES PARCOURS

La Région et les trois Rectorats partagent l'ambition de développer l'apprentissage comme voie d'accès à la qualification et à l'insertion; les deux voies apprentissage et scolaire étant complémentaires entre elles. Une étape supplémentaire dans le développement de cette complémentarité peut être franchie par le développement de la mixité des parcours, modalité permettant le changement de statut, du scolaire vers l'apprentissage au cours du cycle de formation. Le travail engagé entre la Région et les trois Rectorats a abouti à l'élaboration d'une Charte Académique qui apporte un cadrage et des préconisations pour les Etablissements Publics Locaux d'Enseignements. Elle servira de guide à la réalisation, dès 2018, d'expérimentations.

ACTION N°14 : RECONFIGURER ET DÉPLOYER LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE FORMATION (SPRF)

Il s'agira de poursuivre le processus d'harmonisation en cours depuis la fusion et de construire la reconfiguration et le déploiement du Service public régional de formation, aux échéances des différents dispositifs des trois anciens territoires. Tout en veillant à garantir un accès gratuit à une formation qualifiante, le futur service public régional de formation tirera partie des expériences antérieures pour répondre au mieux, par une stratégie d'achat adaptée, à la structuration d'une offre de formation à la fois souple, efficiente et de qualité.

L'offre ainsi déployée devra s'attacher à développer en premier lieu une approche inclusive pour les plus vulnérables, qui garantisse à chacun un capital socle de compétences et son enrichissement, son évolution tout au long de la vie.

ACTION N°15 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE QUALIFICATION SUPPLÉMENTAIRES

Les signataires partagent l'ambition de la transformation des compétences et souscrivent à l'objectif d'améliorer la qualification de la population des jeunes ou demandeurs d'emploi non qualifiés, par des parcours de formation permettant d'assurer leur insertion dans l'emploi.

Les moyens déployés dans le PIC sont affectés dans une logique additionnelle et ont vocation à s'ajouter aux efforts déployés par la Région sans s'y substituer.

› Objectif partagé n°6 :

APPUYER L'INSERTION DANS L'EMPLOI, L'ÉVOLUTION ET LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

ACTION N°16 : CONSTRUIRE ET DÉPLOYER UN DISPOSITIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Faciliter les recrutements est une priorité affirmée pour les partenaires signataires qui souhaitent actionner et adapter l'ensemble des leviers de développement économique mais également d'orientation et de formation, en aidant les entreprises (notamment TPE et PME) à mieux identifier leurs besoins en compétences et en proposant aux demandeurs d'emploi des réponses formation réactives, préparatoires à l'emploi, facilitants les transitions et reconversions professionnelles et adaptées aux offres des entreprises.

ACTION N°17 : DÉVELOPPER LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit individuel qui permet de faire reconnaître les compétences et les savoir-faire des salariés, des demandeurs d'emploi, des bénévoles au-delà des schémas classiques de la formation professionnelle initiale. Devenue désormais une voie pleine et entière d'accès à la certification, elle constitue pour les partenaires engagés dans le contrat, un outil souple, qui peut être plus directement en phase avec les besoins de l'entreprise et ceux de l'individu.

Pour le développement de la VAE en région Nouvelle-Aquitaine, les signataires du contrat de plan partagent et s'engagent à décliner les objectifs opérationnels.



3^e priorité

LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES

Les évolutions contemporaines et rapides de la structure de l'économie et des emplois offerts marquent diversement les territoires français sous l'effet d'un double mouvement : l'apparition de nouveaux types de territoires polarisés autour de métropoles et l'apparition de grands ensembles régionaux recomposant la géographie de la France. Dans la décennie à venir, les conditions d'appariement entre offres et demandes obéiront à des règles différentes selon les territoires et il serait vraisemblablement erroné de compter sur le seul effet de ruissellement des métropoles vers les territoires périphériques pour assurer la cohésion d'ensemble.

En Nouvelle-Aquitaine, depuis la crise, les gains d'emplois se concentrent sur la frange littorale de la région, particulièrement attractive, même si le chômage dans ces territoires demeure élevé (attractivité supérieure aux capacités d'embauche, difficulté d'emploi des conjoints,...). La métropole bordelaise capte une grande partie des créations d'emplois. Dans les autres zones, la crise a eu un impact plus important. Vieillesse plus prononcée des actifs, attractivité démographique moins porteuse d'emplois, taille modeste des entreprises ou encore sensibilité plus forte à la conjoncture internationale, autant de facteurs qui ont pénalisé ces zones durant la crise, entraînant également un accroissement du chômage. Si certaines rebondissent (à l'image de Bressuire ou de Oloron Sainte Marie), notamment grâce à une dynamique retrouvée dans le secteur non marchand, d'autres sont toujours vulnérables (comme les territoires de Guéret, Parthenay ou Villeneuve sur Lot).

Le devenir des espaces géographiques infra régionaux devient une préoccupation de nombreuses politiques publiques. Il est ainsi dans les ambitions du futur SRADDET Nouvelle-Aquitaine de les accompagner et de les faire converger pour un **développement équilibré des territoires**. De par leurs prérogatives et leur ancrage territorial fort, les signataires du contrat proposent d'inscrire le développement régional des formations et de l'orientation professionnelles dans cet objectif.

› Objectif partagé n°7 :

TENIR COMPTE DES SPÉCIFICITÉS ET DES RESSOURCES DES TERRITOIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES

ACTION N°18 : ORGANISER DANS TOUS LES TERRITOIRES L'IDENTIFICATION, L'ANALYSE PARTAGÉE ET LA REMONTÉE DES BESOINS EN COMPÉTENCES

L'évolution des activités et des emplois dans les territoires, les projets de développement économique locaux et les besoins de compétences des entreprises ne sont pas suffisamment identifiés, partagés entre les acteurs au plan local et mis en évidence au plan régional. Certaines démarches existent, sous la forme de GPECT le plus souvent, mais elles sont relativement isolées. Les collectivités locales, les établissements de formation et les entreprises elles-mêmes sont peu ou pas associés alors qu'ils auraient des contributions pertinentes à apporter. Les signataires du présent contrat proposent d'organiser dans tous les territoires de la région l'identification, l'analyse partagée et la remontée des besoins en compétences ainsi que des projets locaux de développement de l'emploi. Ils contribueront pour cela à la mise en place de concertations locales sur des territoires de projet définis avec les partenaires locaux.

ACTION N°19 : OPTIMISER LES RESSOURCES ET LES MOYENS DE FORMATION DANS LES TERRITOIRES

Les signataires du contrat conviennent qu'un développement qualitatif de l'offre de formation professionnelle peut être atteint par un aménagement éducatif des territoires basé sur une meilleure optimisation des ressources et des moyens locaux, notamment sur ceux considérés comme les plus vulnérables, et ce, en cohérence avec les politiques contractuelles impliquant les collectivités territoriales. Les moyens d'une mise en cohérence des politiques éducatives sur les territoires seront déployés. Des protocoles d'accord sur l'aménagement éducatif des territoires seront mis en œuvre avec les collectivités locales, et particulièrement les Départements en charge des collèges, afin d'optimiser et de mutualiser les infrastructures

d'accueil des apprenants (locaux d'enseignement, internats, restauration).

La mise en réseau des acteurs et la mutualisation des moyens pédagogiques constitue un second levier. L'échelon territorial sera ainsi privilégié pour la mise en œuvre du protocole Région/autorités académiques portant sur le développement des formations professionnelles initiales.

ACTION N°20 : APPUYER LES INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Les membres du quadripartisme régional partagent le constat selon lequel le développement régional des formations et de l'orientation professionnelles ne peut répondre à l'intégralité des besoins et ne peut se décliner de manière uniforme selon les territoires, les cadres régionaux doivent intégrer une part d'adaptabilité vis-à-vis des réalités locales. Ils reconnaissent que les initiatives prises par les acteurs locaux et que les projets d'action qu'ils peuvent être à même de proposer contribuent à l'adaptation des formations et de l'orientation professionnelles aux spécificités territoriales. Ces initiatives territoriales peuvent revêtir un caractère plus ou moins durable et structurant pour le territoire. Au titre des approches structurantes, seront soutenus les projets s'apparentant dans leur logique aux Campus de Métiers et des Qualifications.

› Objectif partagé n°8 :

ASSURER UNE MEILLEURE DIFFUSION DES POLITIQUES RÉGIONALES D'ORIENTATION, DE FORMATION ET D'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES

ACTION N°21 : ORGANISER UN CYCLE DE CONFÉRENCES TERRITORIALES QUADRIPARTITES

Ces temps forts seront l'occasion de faire vivre dans les territoires, le pilotage quadripartite du CPRDFOP, de confronter le contrat à la réalité des territoires et plus largement de rythmer la vie de ce dernier sur sa durée.

› Objectif partagé n°9 :

RENFORCER LA MOBILISATION ET LA COORDINATION DES ACTEURS DANS LES TERRITOIRES

ACTION N°22 : EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES FORMES DE COORDINATION DES POLITIQUES D'ORIENTATION, DE FORMATION ET D'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES VULNÉRABLES

Dans le prolongement de la stratégie coordonnée emploi, orientation et formation professionnelles établie entre l'Etat et la Région en 2017, les partenaires engagés par ce contrat proposent de mieux répondre aux besoins en emplois et en qualifications des territoires les plus vulnérables et d'améliorer l'efficacité des politiques régionales contre le chômage par un renforcement de leur partenariat avec les acteurs locaux concernés.

ACTION N°23 : INTÉGRER LES ENTREPRISES DANS LE SYSTÈME TERRITORIAL DE LA FORMATION

L'intégration de l'entreprise dans le système territorial de l'orientation-formation-emploi constitue une composante essentielle pour la réussite du présent contrat dans sa déclinaison territoriale. En effet, la mobilisation et la participation des entreprises dans les territoires favoriseront les décroisements et le développement des liens opérationnels attendus avec ces acteurs. Pour ce faire, les partenaires s'appuieront sur des logiques de type ADEC

territoriaux. Leur implication dans les processus de formation sera amplifiée par la recherche systématique de rapprochements avec les établissements de formation professionnelle initiale et continue mais aussi en encourageant les initiatives autour de l'entreprise apprenante.

ACTION N°24 : RENFORCER LA COORDINATION DES ACTIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

De nombreuses entités territoriales contribuent à l'organisation et à la structuration de l'espace régional. Leurs proximités avec les usagers et les professionnels de l'orientation, de la formation et de l'emploi, leurs champs de compétences notamment dans le développement des services publics de proximité, doivent être prises en compte dans l'objectif d'un développement de l'orientation et des formations professionnelles qui concoure à l'attractivité et à l'équilibre des territoires. Les partenariats établis, par les signataires, avec les différents niveaux de collectivités territoriales, et particulièrement avec les 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine, constituent autant de cadres structurants permettant l'optimisation de la mise en œuvre des actions du présent contrat dans leur dimension territoriale.

4^e priorité

LES EMPLOIS ET LES COMPÉTENCES DE DEMAIN

Notre pays, comme l'ensemble des pays de l'OCDE, traverse une ère de transformation sans précédent, marquée par la globalisation des marchés, le développement du numérique, de la robotique et la nécessité d'adapter les modes de production et de consommation à la préservation des ressources naturelles et au réchauffement climatique.

Ces mutations technologiques et sociétales rapides impactent fortement les métiers, les organisations du travail et les compétences attendues des actifs et appellent plus que jamais à l'anticipation ainsi qu'à l'innovation pour faire évoluer le système d'orientation et de formation professionnelle.

L'enquête sur les besoins de main d'œuvre réalisée par Pôle Emploi en Nouvelle-Aquitaine présente un total de 225 000 projets de recrutement, en hausse de 17,3%.

Les concertations CPRDFOP ont toutes renvoyé à la nécessité d'anticiper et de partager ces évolutions au plan régional pour un développement adapté des formations et de l'orientation professionnelles. Ces attentes rejoignent les recommandations du CNEFOP qui encouragent les signataires des CPRDFOP à construire une vision inter-sectorielle régionale des projections en compétences et en emplois à satisfaire pour les 5 années à venir. Les constats et attentes exprimées enjoignent les signataires du CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2018-2022 à mieux appréhender au plan régional **les emplois et les compétences de demain**.

› Objectif partagé n°10 :

OBSERVER POUR DÉCIDER

ACTION N°25 : CRÉER UNE CELLULE PROSPECTIVE RÉGIONALE POUR APPRÉHENDER LES ÉVOLUTIONS ET CONSTRUIRE UNE VISION INTERSECTORIELLE DES BESOINS RÉGIONAUX.

Créée au sein du CREFOP, cette cellule s'attachera tout d'abord à capitaliser et à mettre en cohérence les travaux et données disponibles afin d'appuyer l'anticipation recherchée. Les différents observatoires régionaux seront mobilisés afin de venir en soutien de cette démarche. Dans son approche des compétences en évolution sur le territoire, la cellule veillera à croiser les approches filières et territoriales, les analyses macro et analyses micro disponibles. Sur la base des travaux menés, elle produira des préconisations en vue de l'adaptation des dispositifs de formation et des systèmes d'orientation.

ACTION N°26 : METTRE EN PLACE UNE CELLULE DE VEILLE INTERBRANCHES ET INTERPROFESSIONNELLE POUR IDENTIFIER ET METTRE EN VISIBILITÉ LES IMPACTS DES TRANSITIONS NUMÉRIQUES ET ENVIRONNEMENTALES ET LES COMPÉTENCES RECHERCHÉES

Les transitions numériques et environnementales génèrent avant tout une transformation des compétences et dans une moindre mesure une apparition de nouveaux métiers. La mise en place de cette cellule de veille permettra tout d'abord de croiser les observations disponibles dans ce domaine et de mutualiser les méthodes utilisées en dépassant les spécificités sectorielles. Il s'agira ensuite d'identifier les compétences transversales et transférables qui sont à l'œuvre dans ces transformations et de les mettre en visibilité auprès des acteurs régionaux de l'orientation et de la formation.

› Objectif partagé n°11 :

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES STRATÉGIQUES

ACTION N°27 : PROPOSER DE NOUVEAUX CADRES DE CONCERTATION AVEC LES BRANCHES PROFESSIONNELLES AUTOUR DES ENJEUX EMPLOIS COMPÉTENCES

Ces nouveaux cadres de concertation couvriront l'intégralité du champ orientation formation emploi (attractivité des métiers, développement des formations toutes voies et mixité des parcours, compétences recherchées et aide au recrutement des entreprises,...). Ils se traduiront par des plans d'actions intégrant des engagements réciproques et des leviers le cas échéant financiers. Leurs périmètres seront déterminés à partir d'un croisement entre les filières prioritaires du SRDEII et les filières de formations professionnelles initiales et continues actuelles. Il est proposé de les dénommer : Contrats Régionaux de Filière.

› Objectif partagé n°12 :

ENCOURAGER TOUTES FORMES D'EXPÉRIMENTATIONS ET D'INNOVATIONS PERMETTANT AUX ACTEURS DU SYSTÈME ORIENTATION FORMATION DE S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS (LÉGISLATIVES, MARCHÉ DU TRAVAIL, MÉTIERS ET COMPÉTENCES, PUBLICS,...)

ACTION N°28 : DÉVELOPPER LE SOUTIEN À L'INNOVATION DANS LA FORMATION

La Région et les autorités académiques partagent l'objectif d'encourager l'innovation pédagogique dans la formation initiale sous statut scolaire.

La Région proposera dès 2018 la création d'un fonds régional d'innovation dans la formation. Il s'agira d'appuyer, par un soutien en recherche et développement, toutes formes d'innovation.

› SUIVI-EVALUATION

Afin de poursuivre la dynamique quadripartite engagée autour de l'élaboration de ce contrat, les signataires proposent de créer une commission de suivi du CPRDFOP au sein du CREFOP qui aura la double mission d'organiser la mise en œuvre du contrat et de rendre compte des réalisations et impacts de ce dernier. Le fonctionnement de cette commission sera souple, adaptable et ouvert aux membres du CREFOP plénier. A partir d'un socle quadripartite (Etat, Région, organisations syndicales de salariés, organisations d'employeurs), sa composition pourra ainsi varier en fonction des réflexions menées et/ou des actions examinées.

Dans les 3 mois suivant l'adoption du contrat, la commission de suivi du CPRDFOP déterminera les actions prioritaires à mettre en œuvre en tenant compte des évolutions législatives et en précisera le caractère opérationnel (engagements réciproques des parties, calendriers, indicateurs,...).

› SIGNATAIRES

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) a été signé par le Préfet de région Nouvelle-Aquitaine, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, le Vice-Président du CREFOP représentant les organisations syndicales de salariés et le Vice-Président du CREFOP représentant les organisations professionnelles d'employeurs, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et le Directeur Interrégional de la Mer Sud-Atlantique.



LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (CPRDFOP) NOUVELLE-AQUITAINE 2018-2022

PREMIÈRE PRIORITÉ

L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION ET À L'EMPLOI

Objectif partagé n°1 : Déployer une offre de services d'orientation lisible et accessible

Action n°1 : Organiser des espaces d'information pour l'orientation de proximité
Action n°2 : Concevoir et déployer des outils adaptés de découverte et d'information sur les secteurs, les métiers, les entreprises et les formations
Action n°3 : Définir et mettre en œuvre une stratégie événementielle en faveur de l'orientation

Objectif partagé n°2 : Assurer une meilleure coordination des acteurs de l'orientation

Action n°4 : Associer les personnes au processus d'orientation
Action n°5 : Mettre en place une coordination des acteurs de l'orientation dans les territoires
Action n°6 : Impliquer les entreprises dans le processus d'orientation

Objectif partagé n°3 : Sécuriser les parcours professionnels

Action n°7 : Faciliter et simplifier l'accès à la formation
Action n°8 : Sécuriser les parcours de formation
Action n°9 : Rapprocher les demandeurs d'emploi des entreprises qui recrutent

DEUXIÈME PRIORITÉ

LA QUALIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Objectif partagé n°4 : Assurer la maîtrise des connaissances et compétences de base

Action n°10 : Accompagner les initiatives locales dans la formation initiale favorisant la maîtrise des connaissances et compétences de base
Action n°11 : Construire une offre de formation professionnelle garantissant pour tous les demandeurs d'emploi la maîtrise des savoirs fondamentaux et des compétences de base

Objectif partagé n°5 : Garantir l'acquisition d'un niveau de qualification professionnelle socle

Action n°12 : Assurer un développement équilibré et cohérent des voies de formation professionnelle initiales
Action n°13 : Décliner la charte Région/Rectorats pour le développement de la mixité des parcours
Action n°14 : Reconfigurer et déployer le Service Public Régional de Formation (SPRF)
Action n°15 : Développer des actions de qualification supplémentaires

Objectif partagé n°6 : Appuyer l'insertion dans l'emploi, l'évolution et les transitions professionnelles

Action n°16 : Construire et déployer un dispositif régional de développement des compétences
Action n°17 : Développer la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

TROISIÈME PRIORITÉ

LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES

Objectif partagé n°7 : Tenir compte des spécificités et des ressources des territoires dans le développement des formations et de l'orientation professionnelles

Action n°18 : Organiser dans tous les territoires l'identification, l'analyse partagée et la remontée des besoins en compétences
Action n°19 : Optimiser les ressources et les moyens de formation dans les territoires
Action n°20 : Appuyer les initiatives locales en faveur du développement des formations professionnelles

Objectif partagé n°8 : Assurer une meilleure diffusion des politiques régionales d'orientation, de formation et d'emploi dans les territoires

Action n°21 : Organiser un cycle de conférences territoriales quadripartites

Objectif partagé n°9 : Renforcer la mobilisation et la coordination des acteurs dans les territoires

Action n°22 : Expérimenter de nouvelles formes de coordination des politiques d'orientation, de formation et d'emploi dans les territoires vulnérables
Action n°23 : Intégrer les entreprises dans le système territorial de la formation
Action n°24 : Renforcer la coordination des actions avec les collectivités territoriales

QUATRIÈME PRIORITÉ

LES EMPLOIS ET LES COMPÉTENCES DE DEMAIN

Objectif partagé n°10 : Observer pour décider

Action n°25 : Créer une cellule prospective régionale pour appréhender les évolutions et construire une vision intersectorielle des besoins régionaux.
Action n°26 : Mettre en place une cellule de veille interbranches et interprofessionnelle pour identifier et mettre en visibilité les impacts des transitions numériques et environnementales et les compétences recherchées

Objectif partagé n°11 : Accompagner le développement des filières économiques stratégiques

Action n°27 : Proposer de nouveaux cadres de concertation avec les branches professionnelles autour des enjeux emplois compétences

Objectif partagé n°12 : Encourager toutes formes d'expérimentations et d'innovations permettant aux acteurs du système orientation formation de s'adapter aux évolutions

Action n°28 : Développer le soutien à l'innovation dans la formation

